

CATEC® (Certificat d'Aptitude à Travailler en **Espaces Confinés**)

FORMATION AUX PRÉ-REQUIS ET CERTIFICATION

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Encadrement de chantier,

Encadrement technique, Personnel

d'exécution

Durée

A titre de recommandation, 14 heures, soit 2 jours

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Travail en milieu confiné

Métiers

Formation transversale à tous les

métiers

Mots clés

Sécurité, Milieu, Confiné, Eau, Assainissement, CATEC, Prévention

Formation

Détails du public visé : Toute personne travaillant ou devant travailler en espace confiné .

Détails des prérequis : Aptitude médicale au travail en espace confiné.

Objectifs de la formation :

- repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la(les) procédure(s) à tout intervention;
- utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication:
- maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné ;
- repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

Contenu:

- sécurité au travail en espace confiné (jour 1) :
 - théorie : réglementation, balisage, ventilation, détecteurs, accessibilité de l'ouvrage, trépied, harnais, protection voies respiratoires (auto sauveteur);
 - pratique : présentation du matériel, utilisation, entretien.

- présentation du dispositif CATEC® (jour 2) :
 - théorie : principes généraux de prévention, rappel sur les autorisations, permis et protocole ;
 - pratique : vérification du matériel et mise en place du site (balisage, repérage des risques, ventilation, détection, chute....), réalisation d'exercices d'entrainement ;
 - préparation des épreuves certificatives.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique: Oui.

Détails sur la durée de formation : A titre de recommandation, 14 heures, soit 2 jours (formation aux pré-requis le premier jour et certification le second).

Existence d'un test à l'issue de la formation :Oui.

Détails sur le test :Test en vue d'acquérir le CATEC® certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?Certificat d'aptitude.

Recyclage des compétences

Détails sur le recyclage : Maintien et actualisation des compétence CATEC® (MAC CATEC), pour toute personne titulaire du CATEC® (en cours de validité, - de 3 ans).

Fréquence du recyclage: 3 ans.

Textes de référence

- Recommandation CNAM R447 pour la « Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés »
- Recommandation CNAM R472 « Mise en œuvre du dispositif CATEC® »
- Document de référence du dispositif CATEC® de l'INRS

Il est recommandé à l'employeur, suite à l'analyse préalable des risques, de préparer toute intervention dans un espace confiné, de définir les mesures de prévention et de protection et de confier à des personnes formées et compétentes les activités à mener pour diminuer les risques d'accidents et limiter les conséquences dommageables.

Organisme de formation

Le CATEC® est l'une des possibilités pour se mettre en conformité avec la règlementation. Dans le cas où la formation visée est le CATEC®

- Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)? Habilitation.
- Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?Oui.
- Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen : Assurance maladie Risques professionnels et INRS.



Accéder à la page : https://gp2s-construction.fr/formations/catec-certificat-daptitude-a-travailler-en-espaces-confines/